

## Motifs de la décision

Projet de décret modifiant la colonne A de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 2792)

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 23 août 2013 au 12 septembre 2013 inclus, trois observations ont été déposées. Deux observations donnent un avis général sur le texte et la troisième porte sur la déclaration de la détention pour laquelle il apparaît qu'elle n'entre plus dans le cadre des ICPE.

Le projet de décret vise à supprimer la déclaration de la détention d'appareils et soumet à la réglementation ICPE uniquement le traitement de ces déchets, le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.